

Marché des producteurs locaux - Règlement intérieur

Vendredi 25 septembre 2026
16h30-21h

Parc de la Mairie

La Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez organise la 5^{ème} édition de son marché des producteurs et créateurs locaux dans les jardins de la mairie de Meslay-du-Maine le **vendredi 25 septembre 2026**.

En partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire et les Jeunes Agriculteurs de la Mayenne, la collectivité tient à valoriser ses producteurs et créateurs.

Le marché local est une des nombreuses actions réalisées en ce sens.

Cet événement convivial et familial débutera à partir de 16h30 et se poursuivra jusqu'à 21h.

Une buvette tenue par les JA et un foodtruck Maison Blé Noir seront présents sur place.

Des animations seront prévues au cours du marché.

L'emplacement est gratuit.

Mais suite à des désistements de dernière minute les années précédentes, un **chèque de caution de 15€** sera demandé à l'inscription (à l'ordre des JA du canton de Meslay-Grez). Il vous sera restitué si vous êtes présents au marché.

Merci de nous fournir par mail une **attestation d'assurance « responsabilité civile »**.

La Communauté de Communes se charge de fournir et d'installer les barnums, tables, bancs, lumière et accès électrique (pensez cependant à votre rallonge).

Nous vous demanderons un petit coup de main pour plier et ranger les tables et bancs à la fin du marché.

Il vous sera possible de venir dès 14h30 pour installer votre stand.

Le stationnement et le déchargement des véhicules se feront sur les parkings à proximité (pas de déchargement possible dans le parc). Comme habituellement, une équipe se rendra disponible pour vous venir en aide si besoin.

Un kit de communication vous sera transmis par mail dans l'été : affiche, flyers et supports réseaux sociaux. N'hésitez pas à communiquer largement autour de vous, cela contribuera au succès de ce marché.

